

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/09/046** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MÊL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 30 novembre 2009

RÉUNION **Conseil scientifique**
du Groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

le **19 juin 2009** à 9h30

LIEU Bibliothèque Sainte-Barbe
4, rue Valette, Paris 5^{ème}

PRÉSENTS

M. Olivier de BERNON
M. Peter COLVIN
Mme Manuelle FRANCK
M. Gérard FUSSMAN
M. Maurice GARDEN
M. Antoine MARÈS
M. Éric MEYER
M. Cheng PEI
M. Éric SEIZELET
Mme Petra WERNER

Membres de droit

M. Daniel RENOULT (Président du conseil
d'administration)
Mme Marie-Lise TSAGOURIA (Directeur)

Invités

Mme Catherine HETZEL (BULAC)
Mme Isabelle NECTOUX (BIULO)
M. Alain PEYRAUBE (CNRS)
Mme Isabelle RESSOUCHE (BULAC)
M. Francis RICHARD (BULAC)

EXCUSÉS

M. Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT
M. François DÉROCHE
M. Jean-Pierre DRÈGE
M. Pierre GONNEAU
M. Bernard HOURCADE
Mme Françoise HOURS
M. Denis MATRINGE
M. Jean-Louis TRIAUD
M. Jan Just WITKAM
Mme Xiaohong XIAO-PLANES

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2008**
2. **Avancement général du projet**
3. **Discussion sur le projet de charte des services aux publics**
4. **Projet de convention avec l'INALCO « Les Mille et une nuits »**
5. **Projet de convention avec l'Institut du monde arabe**
6. **Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2008

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Avancement général du projet

Alain Peyraube, coordinateur scientifique de la phase recherche du Pôle des langues & civilisations, fait le point sur sa mission :

- Une lettre a été adressée le 18 mars à tous les présidents ou directeurs des établissements membres du GIP pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins en termes d'espace pour les équipes dont ils ont la tutelle ou la co-tutelle : 7 réponses lui ont été adressées à ce jour (en attente : Paris 1 et Paris 4).
- Deux conditions sont à remplir pour disposer d'espaces dans le bâtiment recherche du Pôle : avoir transféré tout ou partie de ces collections à la BULAC et travailler sur une thématique « langues et cultures du monde ».
- Après discussion avec Bernard Larrouturou : aucune demande individuelle de chercheur ne sera prise en compte.
- Le total des demandes exprimées à ce jour se monte à 6 350 m² (dont 3 000 m² pour l'INALCO, 1 000 pour les projets ANR, 1 000 pour les espaces d'accueil communs) pour une capacité globale d'environ 10 000 m².
- Une note de synthèse a été adressée le 13 juin à Bernard Larrouturou. Devrait suivre une réunion avec le cabinet de la Ministre qui permettra d'engager la programmation.
- En raison du risque de décalage lié à la livraison de la dalle sur laquelle sera construit le bâtiment, une solution transitoire est recherchée qui devrait permettre aux équipes concernées d'être hébergées à proximité dès ouverture de la première tranche du Pôle, et ceci en lien avec l'installation provisoire des équipes EHESS et EPHE dans le quartier.

Gérard Fussman insiste sur la question des modalités d'attribution des espaces, qui doivent être très claires dès le départ. Il fait l'hypothèse de la mise en place d'un comité d'attribution qui se réunirait annuellement. Alain Peyraube pense qu'il est prématuré de mettre en place un tel comité ; la question sera étudiée avec le cabinet de la Ministre.

Pour Daniel Renoult, la question fondamentale est pour l'instant celle de la répartition des SHS à Paris et de l'équilibre à trouver entre Condorcet et Paris-Rive-Gauche.

Gérard Fussman suggère que les équipes puissent s'engager pour les cinq prochaines années, et d'ici dix ans on fera le point avec Condorcet. Cette proposition va dans le sens de l'installation rapide dans des locaux provisoires à proximité de la BULAC.

Sur une question d'Olivier de Bernon, Éric Meyer et Alain Peyraube précisent qu'il n'existe aucun lien organique entre la BULAC et la tranche recherche, mais que son conseil scientifique offre depuis plusieurs années un lieu de discussion.

Concernant le statut de la BULAC, Daniel Renoult indique que le principe de la reconduction du GIP a été retenu et que les votes d'approbation sont en cours dans les établissements. La DGESIP vient de donner son engagement sur les prévisions budgétaires triennales.

Il reste deux sujets de préoccupation : la participation du CNRS et la répartition des charges de fonctionnement entre les différents membres du GIP. Sur ce dernier point, une réunion de travail est prévue le 23 juin. Il rappelle qu'une bibliothèque n'est pas un centre de profit, mais un centre de coût.

Peter Colvin évoque les problèmes financiers de la SOAS qui a commencé à faire payer ses services au sein même de l'établissement.

Petra Werner demande si les établissements devront payer pour mettre leurs collections à la BULAC. Elle indique que la Staatsbibliothek a évalué les coûts liés au dépôt de la bibliothèque de Turfan et que la question peut véritablement être posée.

Daniel Renoult répond qu'il vaut mieux éviter de partir d'une facturation comptable des services rendus : les coûts sont toujours trop importants et l'on est obligé d'abandonner la notion de partenariat pour une relation prestataire-client. Mais le coût zéro n'est pas un bon principe non plus : il faut disjoindre l'analyse des coûts et des services de la contribution de chacun.

Pour finir, un point d'avancement est fait sur les chantiers bibliothéconomiques (notamment conversion rétrospective) et sur le bâtiment, qui suivent le cours prévu.

3. Discussion sur le projet de charte des services aux publics

Isabelle Ressouche, auteur principale du projet de charte qui a été remis aux membres du conseil scientifique, le présente rapidement : changement d'échelle, évolution prévisible des publics, modalités d'accès aux collections et aux services, typologie des espaces de travail...

Olivier de Bernon souhaite que soient précisées les hypothèses d'ouverture. Marie-Lise Tsagouria répond que les hypothèses actuelles se basent sur 3 000 heures d'ouverture annuelle, ce qui correspond à 6 jours d'ouverture hebdomadaire de 9h à 20h, avec une période de fermeture de 15 jours par an. S'y ajoute l'accès 24h/24 à certains espaces et l'étude en cours d'une ouverture tardive en soirée d'un niveau de salle de lecture avec un service réduit (notamment pas de communication des documents en magasin).

Cheng Pei propose d'élargir le champ de la discussion pour une offre concertée de services aux publics avec la Bibliothèque nationale de France, dans la perspective de rénovation du haut-de-jardin.

Le conseil d'administration devra voter les tarifs d'inscription.

Maurice Garden souhaite qu'une différence très nette soit faite entre membres du GIP et autres utilisateurs. Daniel Renoult plaiderait volontiers la gratuité, mais il demande surtout à ce qu'on ne confonde pas inscription et accréditation. Il est hostile à l'idée d'accréditation : la BULAC doit être accessible à tous ceux qui souhaitent s'y inscrire. La Région tient beaucoup à cet aspect.

Petra Werner confirme que les salles de lecture pleines ont sauvé la Staatsbibliothek. Elle s'interroge sur la question de la gestion des droits lorsqu'on autorise les lecteurs à prendre eux-mêmes des vues numériques des documents.

Cheng Pei précise que la BNF autorise la photographie directe pour les documents antérieurs à 1912, mais cela ne diminue pas le nombre des photocopies et n'améliore pas les conditions de protection des ouvrages sur lesquels on appuie lourdement.

Petra Werner pense qu'il serait intéressant que l'on détermine des pratiques communes au niveau international puisqu'il s'agit souvent des mêmes lecteurs.

Maurice Garden suggère une réflexion assez fine sur l'accès à la documentation utilisée par la recherche en cours. Gérard Fussman souhaiterait même en interdire la reproduction.

Daniel Renoult insiste pour que soit maintenu un lien fort entre les chercheurs et la bibliothèque, éventuellement en leur donnant l'occasion de répondre à des questions pointues.

Isabelle Nectoux est également attachée à l'organisation d'une présentation régulière et conviviale des nouvelles acquisitions.

4. **Projet de convention avec l'INALCO : « Les Mille et une nuits »**

Le projet est présenté par Manuelle Franck.

Il s'agit d'un projet à l'échelle européenne, ancré sur la constitution d'un corpus de textes papier et numérisés, en partie acquis sur des crédits ANR, qui sera conservé à la BULAC.

Le conseil approuve ce projet de convention.

5. **Projet de convention avec l'Institut du monde arabe**

Le projet de convention, très proche de celles qui ont été signées avec le Collège de France, l'INHA ou la BDIC, facilite une coopération documentaire et technique rapprochée : le travail sur les périodiques et la répartition des achats en littérature devrait être intéressant.

Le conseil approuve ce projet de convention.

6. **Questions diverses**

Alain Peyraube signale deux systèmes de classement des revues scientifiques :

- le classement des revues SHS par la Fondation européenne pour la science, mais qui ne comprend pas les langues orientales et africaines
- un classement australien, qui comprend également les revues asiatiques et orientales au sens large.

Il suggère que ces listes servent de base au choix des périodiques par la BULAC.

La prochaine réunion du conseil scientifique aura lieu le 11 décembre 2009 à la Bibliothèque nationale de France et sera suivie d'une visite du chantier.